

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5 5 portant interdiction. d'un médicament sur le Territoire de la Côte Française des Somalis.

n° 5 5

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 janvier 1965

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1965

Date du numéro
31 janvier 1965

TEXTE INTÉGRAL

L'importation, la fabrication et la délivrance de diacétylmorphine (héroïne) sont interdites sur le Territoire de la Côte Française des Somalis.